



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**CABINET DU PREFET**

**N° Spécial**

**30 Juillet 2019**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial CABINET du 30 Juillet 2019**

**SOMMAIRE**

| <b>Arrêté</b>                   | <b>Date</b> | <b>CABINET DU PREFET</b>  | <b>Page</b> |
|---------------------------------|-------------|---|-------------|
| CAB/DS/<br>SIDPC<br>N° 2019-764 | 29.07.2019  | Arrêté portant agrément du centre de formation de la société NTIC Center Corporation pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur. | 3           |

CABINET DU PREFET

**ARRETÉ CAB-DS-SIDPC N° 2019 – 764 du 29 juillet 2019  
PORTANT AGREMENT DU CENTRE DE FORMATION  
DE LA SOCIETE NTIC CENTER CORPORATION  
POUR LA FORMATION DU PERSONNEL PERMANENT DE SECURITE INCENDIE  
DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC  
ET LES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de la construction et de l'habitation ;

VU le Code du travail ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

VU l'arrêté PCPIIT n° 2019-15 du 10 mai 2019 portant délégation de signature à monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

VU la demande de renouvellement d'agrément formulée le 23 avril 2019 par la société NTIC Center Corporation ;

VU l'avis favorable du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup>** L'agrément est accordé à la société NTIC Center Corporation pour dispenser des formations et organiser des examens pour les agents des services de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent du service

de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et des immeuble de grande hauteur.

**Article 2** La demande de la société ASGARTH CONSULTANTS comporte des éléments d'information nécessaire en application de l'article 12 de l'arrêté du 2 mai 2005 susvisé :

1. la raison sociale, à savoir NTIC Center Corporation ;
2. le nom du représentant légal (monsieur ZOKOU Osso Paul) accompagné du bulletin n°3 de son casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
3. l'adresse du siège social sis 1 square Chalgrin à ASNIERES-SUR-SEINE (92600) ainsi que celle du centre de formation qui se situe 52 rue Charles Michels à SAINT DENIS (93200) ;
4. l'attestation d'assurance «responsabilité civile professionnelle», contrat HISCOX n°HSXPM 310007615, en cours de validité ;
5. l'énumération des moyens matériels et pédagogiques dont dispose le centre de formation conformes à l'annexe XI de l'arrêté de référence ;
6. une convention de mise à disposition d'une aire de feu pour réaliser les exercices pratiques sur bac à feux écologiques à gaz et manipuler un robinet d'incendie armé, signée le 25 octobre 2016 avec monsieur Imed ASSAIBI, responsable sécurité incendie du centre administratif et culturel, implantée 177 avenue Gabriel Péri à GENNEVILLIERS (92230) ;
7. la liste des formateurs et leurs qualifications accompagnées de leur engagement de participation aux formations, leur curriculum vitae et la photocopie de leur pièce d'identité (cette liste figure en annexe du présent arrêté) ;
8. les programmes de formation ;
9. le numéro de déclaration d'activité auprès de la délégation régionale à la formation professionnelle : 11 92 20765 92, attribué le 3 août 2015 ;
10. l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait daté du 30 mai 2017) :
  - dénomination sociale : NTIC Center Corporation ;
  - numéro de gestion : 2013 B 03835 ;
  - numéro d'identification : 793 225 665 RCS NANTERRE

**Article 3** : L'agrément est renouvelé pour une durée de 1 an, à compter de la date du présent arrêté.

**Article 4** : L'agrément préfectoral porte le numéro d'ordre suivant : 0032.

**Article 5** : Le centre de formation doit assurer la traçabilité des diplômes délivrés. En cas de cessation d'activité, il doit en avvertir le préfet des Hauts-de-Seine et lui fournir les éléments permettant d'assurer la continuité de traçabilité des diplômes.

**Article 6** : Les dossiers de demande de renouvellement doivent être adressés au préfet des Hauts-de-Seine deux mois, au moins, avant la date anniversaire du précédent agrément.

**Article 7** : Tout changement de formateur ou de convention de mise à disposition d'un lieu de formation ou d'exercices sur feu réel doit être porté à la connaissance du préfet et faire l'objet d'un arrêté modificatif.

**Article 8** : L'agrément peut être retiré à tout moment par décision motivée du préfet qui l'a délivré, notamment en cas de non respect des conditions fixées par l'arrêté du 2 mai 2005 modifié susvisé.

**Article 9** – Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le général commandant la brigade de sapeurs pompiers de Paris, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et le représentant légal du centre de formation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet

Mathieu DUHAMEL

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>